

Allocution de M. Henri Brun¹

Le mercredi 23 octobre 2002

M. Brun (Henri): Merci, mon doyen. Mme la Présidente de l'Assemblée nationale, Mme Bonenfant, MM. les vice-présidents de l'Assemblée nationale qui sont ici, MM. les ministres, les députés. M. le doyen, mesdames et messieurs, si vous me le permettez, je débiterai à l'aide d'une courte citation qui s'entend comme suit: «Tout son savoir, M. Bonenfant le partageait sans réserve. Il pratiquait, à un degré inégalé, un art raffiné de l'hospitalité scientifique. Pour tous et en tout temps sa porte était grande ouverte. L'information dont il disposait était entièrement disponible. Il nous arrivait parfois de nous sentir alors vaguement incultes, ça ne pouvait être que par esprit critique envers nous-mêmes et jamais en raison de son attitude à lui. »

Cette citation, elle est extraite d'un texte qui est paru dans le journal *Le Devoir* le 6 octobre 1977, c'est-à-dire le lendemain du décès de M. Bonenfant. Ce texte s'intitulait *Un homme que seule la vérité intéressait*.

Eh bien! 25 ans plus tard, je ne m'exprimerais pas autrement pour dire l'essentiel de ce que m'inspire le souvenir de M. Bonenfant.

M. Bonenfant était un savant cultivé, raffiné, généreux à l'extrême, et que motivait par-dessus tout l'importance qu'avait à ses yeux la propagation du savoir. Quelques jours plus tard, soit le 14 octobre, dans le même journal, *Le Devoir*, était publié un au revoir de la part de son grand ami le sociologue Jean-Charles Falardeau, un au revoir qui était très justement titré *Ces chênes qu'on ne devrait pas abattre*.

On m'a demandé d'apporter aujourd'hui un témoignage personnel, axé sur l'œuvre de M. Bonenfant; le mot « œuvre » étant entendu dans un sens large. Pour cette première des conférences Jean-Charles-Bonenfant, ce n'est donc pas vraiment une conférence dont il s'agit aujourd'hui. C'est un témoignage personnel, dont je me suis donné la peine de vérifier les données toutefois. Mais il faudra bien comprendre ici que ce témoignage, pour plusieurs raisons, ne pourra être que très partiel.

Auparavant, j'aimerais rappeler brièvement les principaux jalons qui ont marqué la vie de M. Bonenfant. Je le fais rapidement. Cela a déjà été fait à l'Assemblée nationale. Mais les gens qui sont ici ne sont pas les mêmes ou, enfin, entièrement les mêmes, alors je le ferai assez rapidement.

M. Bonenfant est né, le 21 juillet 1912, à Saint-Jean de l'île d'Orléans, de Georgia Pouliot et d'Alphonse Bonenfant. Ce dernier était alors le médecin de l'île d'Orléans. Après avoir fréquenté l'école du village, M. Bonenfant fait son cours classique au Séminaire de Québec de 1924 à 1932. De 1932 à 1935, il est étudiant à l'Université Laval, à la faculté de droit d'abord, où il obtient sa licence en droit en 1935. Mais, simultanément, c'était une chose possible à l'époque, simultanément, il fréquente aussi deux autres facultés: la faculté des lettres et la faculté de philosophie.

En parallèle, il s'adonne au journalisme. Il pratique d'abord le journalisme étudiant à l'université, à titre de chroniqueur au journal *Le Béret*, c'était le journal étudiant de l'époque, et puis à titre de rédacteur en chef de l'*Hebdo-Laval*, qui sont deux ancêtres du journal le *Carabin*, que certains d'entre nous ont bien connu. M. Bonenfant pratique aussi, pendant ces années, le journalisme ordinaire, si je peux m'exprimer ainsi: il est chroniqueur judiciaire au journal *L'Événement*, et cela jusqu'en 1937, donc deux années après avoir fini son cours de droit. Cela a été rappelé tout à l'heure à l'Assemblée nationale, à un certain moment pendant son cours de droit, M. Bonenfant a remporté un concours oratoire en tandem avec un certain Jean Lesage, un concours oratoire qui opposait les étudiants en droit de Laval contre ceux de l'Université de Montréal, et ce qu'il est intéressant de noter — ça ne l'a pas été tout à l'heure — c'est que le thème de ce concours était: *Le bilinguisme nuit-il à la culture française au Canada?* Preuve de quoi les sujets de discussion sont longuement pertinents au Canada. Je n'ai malheureusement pas réussi à savoir quelle thèse il avait défendue ou quelle thèse il avait été amené à défendre pour remporter ce concours.

En 1935, M. Bonenfant devient avocat et membre du Barreau du Québec et, de 1937 à 1939, alors qu'il est très jeune, il occupe la fonction de secrétaire particulier du premier ministre du Québec, M. Maurice Duplessis. En 1939, M. Bonenfant épouse Mme Yolande Désilets, que nous avons le bonheur d'avoir avec nous aujourd'hui. M. et Mme Bonenfant auront quatre enfants, et je crois que deux d'entre eux sont parmi nous aujourd'hui; je souligne aussi la présence d'un frère de M. Bonenfant qui est ici. De 1939 à 1952, M. Bonenfant est d'abord assistant-directeur de la Bibliothèque du Parlement, où nous nous trouvons, et, de 1953 à 1969, il est le directeur de celle-ci. Pendant ces 30 années, M. Bonenfant a agi en même temps comme conseiller juridique et souvent politique, du gouvernement, du Parlement, et de leurs membres; il enseigne comme chargé de cours à l'Université Laval, dans trois facultés à la fois plutôt qu'une; il tient, à la radio et dans plusieurs journaux, des chroniques consacrées au théâtre, aux livres et surtout aux institutions politiques; il participe aux travaux de nombreux comités, commissions, conseils, associations, il donne des conférences et, durant le dernier tiers de cette période, il paraît à la

¹ Traduction libre de la conférence présentée.

télévision comme expert et même parfois comme animateur.

En 1969, M. Bonenfant quitte la Bibliothèque du Parlement pour devenir, à 57 ans, professeur de carrière à la Faculté de droit de l'Université Laval, ma faculté, et je ne suis pas peu fier d'avoir été pour un petit quelque chose dans cette conversion, pas tellement auprès de M. Bonenfant lui-même qu'auprès de ma faculté, où j'étais professeur depuis deux ans à ce moment-là. On a parfois dit que M. Bonenfant avait alors pris sa retraite. Je puis témoigner de ce qu'il n'en fût rien, rien du tout pour ce qui est de la réalité concrète des choses. Il a continué toutes ses activités, sauf celle de bibliothécaire, qu'il a remplacée par la classe de cours ordinaire du professeur à plein temps, et il s'est impliqué pleinement dans la vie de notre faculté. De 1970 à 1974, M. Bonenfant dirige les Cahiers de droit de l'Université Laval, et, par le fait même de toute la renommée déjà attachée à son nom. J'hériterai plus tard de ce legs en devenant, à mon tour, directeur des Cahiers de droits pour une période de huit ans.

Peu après le décès de M. Bonenfant (au terme d'une journée où M. Bonenfant avait donné ses trois heures de cours, comme tout bon professeur) le nouveau pavillon de la bibliothèque générale de l'Université Laval a reçu le nom officiel de Pavillon Jean-Charles-Bonenfant. Et on peut noter que ça a été fait à la suggestion — peut-être qu'on avait soufflé un peu à l'oreille des étudiants — mais cela avait été fait à la suggestion de l'Association des étudiants de la faculté de droit. L'année suivante, l'Assemblée nationale créait la Fondation Jean-Charles-Bonenfant puis, en 1979, un an plus tard, la Revue des cahiers de droit publiait un ouvrage de 430 pages en hommage à M. Bonenfant, ouvrage auquel contribuèrent 20 juristes réputés.

J'ai bien connu Jean-Charles Bonenfant. Je crois même pouvoir dire que nous étions amis, du moins dans toute la mesure où pouvaient l'être en ces temps un maître et un élève distancés par 27 ans de connaissances et d'expérience. Je vous dirais, et vous vous en doutez, M. Bonenfant ne m'a jamais tutoyé et je ne l'ai jamais tutoyé non plus. Mais il y avait entre nous, je pense, beaucoup d'affection. Les relations privilégiées que j'ai entretenues pendant plusieurs années avec M. Bonenfant m'habilitent à témoigner de son œuvre, mais à certains égards seulement, comme je le disais tout à l'heure. La différence d'âge entre lui et moi et surtout l'ampleur de l'œuvre en question font que mon témoignage ne peut être que partiel, très partiel. Je m'en tiendrai donc aux seuls aspects de l'œuvre de M. Bonenfant dont j'ai eu une connaissance personnelle, aux aspects à l'égard desquels j'ai quelques lettres de créance.

Un premier aspect de cette œuvre, Jean-Charles Bonenfant, le professeur. C'est d'abord à l'Institut de l'histoire, maintenant le Département d'histoire de la Faculté des lettres de l'Université Laval, que j'ai reçu des cours de M. Bonenfant. Un cours sur la genèse de la Fédération canadienne et un autre sur l'évolution du statut constitutionnel du Canada m'ont particulièrement impressionné et marqué. Ce fut pour moi pure fascination, en effet, d'apprendre, en termes clairs et précis, à l'âge de 20 ans environ, que la Fédération canadienne et ses institutions centrales étaient filles de quatre provinces fondatrices et de deux peuples fondateurs, et cela, malgré l'existence d'un certain British North America Act adopté à Londres en 1867. D'apprendre aussi que le Canada était devenu un pays souverain par filiation juridique, à un moment quelconque des années vingt, avec l'assentiment plutôt bienveillant de l'ordre juridique antérieur, l'ordre juridique plus large dont il avait librement choisi de s'extirper. Puis, ce fut à la Faculté de droit que j'ai rencontré à nouveau le professeur Bonenfant. D'abord, comme professeur de droit romain — comme mon doyen — matière par rapport à laquelle son mérite me semble avoir été immense. Il faut dire qu'à cette époque, le droit romain classique était enseigné de façon descriptive, de manière statique, un peu comme s'il s'était agi d'un secteur du droit contemporain, et cela, pendant de très longues et de très nombreuses heures. Malgré tout, M. Bonenfant, grâce à ses facultés uniques de communicateur, réussissait à capter l'attention, à retenir l'attention des étudiants à tel point que ses cours de droit romain finissaient par intéresser davantage les étudiants que la plupart des autres cours qu'on administrait alors en Faculté de droit.

M. Bonenfant enseignait aussi l'histoire du droit à la Faculté, l'histoire du droit civil d'abord, à partir du Code d'Hammurabi, la Babylonie du XVI^e siècle avant le Christ jusqu'au Québec d'alors, en passant par la Grèce, Rome, la France et la Nouvelle-France, et aussi l'histoire du droit constitutionnel de l'Angleterre médiévale, de ses institutions publiques contemporaines. Mais là, on peut dire que son mérite peut être jugé moins grand en ce sens en tout cas qu'il n'avait en ces matières aucune difficulté, aucun mal à intéresser les étudiants aux origines de nos institutions juridiques.

Le deuxième aspect de l'œuvre de M. Bonenfant, dont je peux témoigner: Jean-Charles Bonenfant l'auteur. C'est certes à ce titre que M. Bonenfant est le plus connu, le plus célèbre. À preuve de cela, l'existence de quatre bibliographies dont il a fait l'objet durant sa carrière en tant que mémoires d'étudiants gradués en bibliothéconomie. La première de ces bibliographies paraît en 1947 alors que M. Bonenfant n'a que 35 ans, et pourtant elle comprend 26 pages de titres. La deuxième, qui est de 1954, classifie en 108 pages 599 titres différents. Bref, M. Bonenfant a effectivement beaucoup écrit et je n'ai certes pas lu le dixième de ce qu'il a écrit. Mais il reste que, pour moi, ce qu'il a écrit de plus beau dans sa carrière, c'est la préface de mon premier livre, livre qui était d'ailleurs fait à partir d'une thèse de doctorat dont il avait été le codirecteur. Donc, il ne peut pas être question, ici, de procéder à des énumérations, mais il convient au moins d'indiquer brièvement quels furent les sujets de prédilection de l'œuvre écrite de M. Bonenfant. Son domaine d'écriture fut d'abord et avant tout le droit constitutionnel

et les institutions politiques et judiciaires. Le Parlement, le gouvernement, les tribunaux, le fédéralisme, le parlementarisme, la législation, les partis politiques, les régimes électoraux, les municipalités sont parmi ses sujets favoris.

Outre de très nombreux articles de revues et de journaux sur ces thèmes, il a publié deux livres en cette matière, *Les institutions politiques canadiennes*, publié aux Presses de l'Université Laval en 1954, et *L'État*, publié chez SOQUIJ, la Société québécoise d'information juridique, en 1978.

L'histoire du droit et des institutions constitue en importance le deuxième objet d'écriture de M. Bonenfant. En plus d'articles nombreux, il a publié chez Leméac, en 1969, un ouvrage intitulé *La naissance de la Confédération*. Et aux PUL, aux Presses de l'Université Laval, il a publié deux recueils de textes commentés en histoire du droit civil et en histoire du droit civique en 1969 et en 1971, respectivement.

Troisième objet d'écriture, les livres. Pendant les 40 années de sa carrière, M. Bonenfant a rédigé des centaines de recension de volumes, entre autres pour Radio-Canada, pour la Revue du notariat, pour la Revue de l'Université Laval et pour les journaux *Le Soleil* et *Le Devoir*.

En quatrième objet, des biographies. M. Bonenfant a écrit pour des revues et autres dictionnaires biographiques de nombreuses biographies de personnages de l'histoire politique et juridique du Québec et du Canada.

Et, enfin, ce n'est pas sans intérêt de mentionner qu'il n'a pas écrit qu'en ces matières politico-juridiques, il a aussi rédigé pour la radio plus de 200 courts textes portant sur le théâtre, allant de Rutebeuf à Anouilh en passant par Marivaux, Rostand et Pagnol.

Un troisième aspect de l'œuvre de M. Bonenfant, Jean-Charles Bonenfant, le directeur de recherche. M. Bonenfant a collaboré à de très nombreux mémoires de maîtrise ou thèses de doctorat, et cela, à divers titres: directeur, évaluateur, membre de jury, conseiller. Ce qui m'autorise à témoigner de cet aspect important de son œuvre est d'abord et avant tout le fait qu'il a été en réalité le codirecteur de ma thèse de doctorat. Je dis en réalité parce que ce doctorat, je l'ai fait à Paris, à l'Université de Paris et parce qu'à cette époque les codirections à distance n'existaient pas... enfin, n'étaient pas reconnues formellement mais il est certain que je n'aurais pas pu faire à Paris, à cette époque, cette thèse sur l'histoire du parlementarisme québécois sans l'assistance et la bienveillante direction de M. Bonenfant. Et, d'autre part, j'ai été aussi son assistant à certains moments avant de devenir professeur dans le cadre de certains projets de recherche.

Ces occasions m'autorisent à faire état, à ce chapitre — Jean-Charles Bonenfant, directeur de recherche — à faire état de la fiabilité, de la ponctualité et de l'efficacité de M. Bonenfant comme directeur de recherche. Quand j'étais à Paris, par exemple, je recevais dans les cinq jours les documents et les conseils sollicités. Et on sait qu'à l'époque les services postaux de Sa Majesté, et peut-être de Dame République étaient plus efficaces qu'aujourd'hui, cependant. Il est même arrivé à M. Bonenfant de me livrer en mains propres certains des documents que j'avais demandés. Il avait peut-être d'autres raisons de se rendre à Paris, à ces moments-là, mais il reste que, pour moi, ces livraisons à domicile furent l'occasion de contacts privilégiés et d'échanges particulièrement appréciés.

Un quatrième aspect de l'œuvre de M. Bonenfant: le bibliothécaire et le collègue professeur. C'est à ces titres de bibliothécaire du Parlement qu'il fut pendant 30 ans et de professeur de carrière à la Faculté de droit pendant huit ans que M. Bonenfant a pratiqué de façon admirable l'hospitalité scientifique dont je parlais au début. Quelle présence! Quelle disponibilité! Quelle affabilité! En personne ou au téléphone, celui qui se préparait pour un quiz téléphonique quelconque était tout aussi bien accueilli par M. Bonenfant que le jeune professeur qui venait préparer un avis juridique sur les droits des autochtones sur le territoire du Québec.

M. Bonenfant connaissait sa bibliothèque par cœur et, volontiers, il conduisait par la main son interlocuteur jusqu'au rayon pertinent, quand ce n'était pas jusqu'au livre pertinent. J'ai beaucoup profité de cette hospitalité chaleureuse comme étudiant puis comme jeune professeur. Et quelle voix! M. Bonenfant avait aussi une belle voix, et surtout une voix puissante. Le silence qu'impose une bibliothèque n'était règle que pour les passagers. Lui, il était chez lui, il était l'exception. Il dérangeait un peu beaucoup les usagers, mais il les arrangeait tellement, par ailleurs.

À la Faculté, de 1969 jusqu'à son décès, il en fut de même. Porte de bureau grande ouverte, criant à tue-tête au téléphone ou à une personne. Nous avons été pendant quelques années, à ce moment-là, voisins au septième ciel, c'est-à-dire, le septième étage du pavillon De Koninck, ce n'est pas un vrai étage, c'est une espèce de penthouse situé en haut du De Koninck. Quel repère, quel point de référence!

Sur cette appartenance de M. Bonenfant à notre corps professoral, j'aimerais revenir au texte que je citais au départ. On peut y lire ceci: « La présence de M. Bonenfant parmi nous — à la faculté — avait aussi une signification morale. Notre collègue était d'un esprit essentiellement positif. Dans toutes les situations, son effort n'avait pour but que la recherche de la décision constructive. L'opposition de principe et la négation intéressée lui étaient étrangères. » Puis encore : « Il fut le professeur par excellence, celui qui s'adonne sans réserve ni velléité à cette œuvre exigeante du don des connaissances.»

Enfin, une dernière dimension de l'œuvre de M. Bonenfant dont je tiens à témoigner, Jean-

Charles Bonenfant, le penseur, le croyant. Je ne veux pas ici parler de religion, mais de quelques-unes des idées auxquelles M. Bonenfant adhérerait publiquement avec force et insistance. Au-delà de toute cette science, M. Bonenfant, en effet, n'a pas que décrit l'état des choses, l'état du droit et l'état des faits historiques... il a aussi professé des idées et promu des valeurs. Certes, il n'a pas eu le profil du militant qui épouse publiquement une cause politique spécifique. C'est en ce sens, je crois, qu'il a dit, qu'il a même écrit de lui: « Personnellement, je suis complètement apolitique. » Il était plus près de ces intellectuels, plus fréquents à son époque qu'aujourd'hui, pour le meilleur ou pour le pire, qui s'imposaient, comme les juges, qui ont le devoir de réserve en ce qui a trait à l'expression publique d'opinions sur les enjeux politiques de l'heure. Modestement, il qualifiait cette attitude de coquetterie. Ne me demandez pas, par exemple, si M. Bonenfant était souverainiste ou fédéraliste. Il était l'un ou l'autre, c'est sûr, mais il n'a pas jugé à propos avant son décès de le faire savoir publiquement. Mais il est certain, à nos yeux, qu'il était très politisé. Ainsi, par exemple, que son parti pris en faveur de la décision du savoir ne fut jamais démenti. Je le cite, il écrivait, en 1955: « La culture que nous pouvons souhaiter pour une grande partie de notre population, et en particulier pour les gens soi-disant instruits est faite de plusieurs éléments. Elle repose d'abord sur une abondance d'informations, et même parfois sur un brin d'érudition qu'il ne faut pas dédaigner. Elle vit d'analyses, de comparaisons, de clichés; bref, du jeu normal de l'esprit. Elle doit s'acquérir dès la plus tendre enfance et il y a des livres qu'il faut avoir lus avant 20 ans, sous peine de ne les connaître toute la vie que par leur titre. »

Cette obsession de l'aspect savoir, surtout le savoir civique, rejoint tout de même les valeurs phares de la pensée de M. Bonenfant, la démocratie. M. Bonenfant a servi la démocratie en faisant la promotion de certaines institutions, comme le Protecteur du citoyen, par exemple. Il participe activement à la réforme du régime électoral et des règles internes de fonctionnement de l'Assemblée nationale. Et il l'a fait ici en favorisant un régime politique plutôt qu'un autre. Combien de fois ne l'ai-je entendu reprendre les discussions virulentes sur le régime parlementaire, le régime britannique, qui est le moins mauvais de tous les régimes politiques. À nouveau — et je le cite — il écrivait, en 1970: « On répète souvent que les institutions sont britanniques, et parfois on croit que cet emprunt est source d'aliénation, mais il ne faudrait pas oublier qu'elles ont une genèse vraiment canadienne, on pourrait dire québécoise. « Et, à une époque où on rêve parfois de les remplacer par des institutions dites présidentielles de type américain, il est nécessaire d'en mieux connaître l'histoire. » C'était en 1970. M. Bonenfant était aussi, ce qui n'est pas sans rapport avec la démocratie, partisan d'une rigoureuse séparation des pouvoirs entre le judiciaire et le politique. Il écrivait, en 1977, peu de temps avant son décès — je le cite: « Je ne crois pas au droit naturel, je crois au texte, au texte très précis. Surtout, ne tendons pas la perche à certains de nos juges qui sont portés maintenant à faire intervenir le droit naturel. À mon sens, le juge est celui qui vit le droit et non pas celui qui fait le droit. » En lien avec ces principes de la séparation des pouvoirs entre le politique et le judiciaire, il s'inquiétait aussi du sort du fédéralisme canadien. Il affichait dès les années soixante-dix une vue plutôt pessimiste à l'égard du fédéralisme canadien.

Il concluait comme suit un article paru en 1977 dans les Cahiers de droit: « Si le fédéralisme a fait faillite au Canada, c'est peut-être parce qu'on a trop laissé l'interprétation de son texte de base, vieux de plus d'un siècle, à la virtuosité intellectuelle des membres du conseil privé de la Cour suprême du Canada. L'avenir constitutionnel et politique d'un pays ne doit pas dépendre de quelques juges, si savants et honnêtes soient-ils, mais, en saine démocratie, il doit relever des hommes politiques qui représentent la population.

Et le plus remarquable encore, c'est qu'il tenait ces propos que je viens de citer en rapport direct et exclusif, en 1977, donc, avec la crainte, qui est encore bien plus actuelle aujourd'hui, de voir la mondialisation faire tomber dans le domaine des compétences fédérales toutes les responsabilités étatiques d'importance.

Et c'est également comme penseur qu'il a pu militer, dès le début des années soixante, en faveur d'une réforme drastique de l'enseignement du droit, y compris de l'enseignement du droit romain dont il était professeur, d'ailleurs, depuis de nombreuses années. Et c'est ainsi aussi qu'il est devenu professeur de rédaction législative à la Faculté, et ce fut le défenseur d'un mode de rédaction à la française, en préconisant l'adoption de lois dépouillées, aux articles concis formés d'alinéas énonçant des principes.

M. Bonenfant s'est quelque fois décrit lui-même comme un honnête homme, entre guillemets. Il le fit, entre autres, dans l'introduction de son livre auquel je faisais référence tout à l'heure, *Les institutions politiques canadiennes*. C'était là, de sa part, une façon fort modeste de se décrire. M. Bonenfant était certes cet honnête homme, entre guillemets, c'est-à-dire, ce personnage littéraire du XVII^e siècle, agréable et distingué par les manières comme par l'esprit, mais M. Bonenfant était bien plus que cela. Il était aussi un savant et un communicateur hors pair, disponible, généreux et intellectuellement honnête, je pense.

M. Bonenfant, malgré son aisance, était, je pense, ainsi que je l'ai dit, tout le contraire d'un écrivain... Et c'est peut-être la raison pour laquelle le cœur a flanché, très assurément. Tout ce que le Québec pourrait lui reprocher, je pense, c'est d'avoir quitté trop tôt l'idée de la république qui avait encore bien besoin de lui. Je vous remercie.